

IDENTIFICATION :

Cochez cette case

en cas de changement d'adresse

Veuillez écrire en majuscules dans les « peignes »

N° Voie

BP

CP Ville

Accord national de branche du 22 juin 1999 sur la durée du temps de travail

Madame, Monsieur,

L'Adesatt a été instituée dans le cadre de l'accord national de branche du 22 juin 1999 sur la durée du temps de travail pour effectuer le suivi de l'accord et diligenter des études liées aux différents aspects de l'organisation et du temps de travail. En complément de ces missions d'origine, les Pouvoirs Publics ont confié à l'Adesatt la gestion du financement du paritarisme au sein de la branche par un arrêté d'extension du 14 octobre 2009 (paru au J.O. du 21 octobre 2009).

Dans ce cadre, nous appelons donc comme chaque année la contribution conventionnelle obligatoire. Celle-ci est due dès que votre code NAF (0240 Z, 2511Z, 4332C, 5811Z, 5812Z, 5813Z, 5814 Z, 5819 Z, 5821P, 5821 Z, 5829A, 5829 B, 5829 C, 5920 Z, 6010 Z, 6020A, 6020B, 6201Z, 6202A, 6202B, 6202Z, 6203Z, 6209Z, 6311Z, 6312Z, 6820 B, 6832A, 7021 Z, 7022 Z, 7112 B, 7120 B, 7320 Z, 7430 F, 7430 Z, 7490 B, 7810 Z, 7830Z, 8211Z, 8219Z, 8230Z, 8299Z, 8560 Z, 9004Z) entre dans le champ de ladite Convention Collective, que celle-ci soit appliquée ou non, et quel que soit le nombre de salariés de votre entreprise.

A compter de 2021, **un site internet (www.adesatt.com) est en ligne pour vous faire mieux connaître les travaux de l'ADESATT et vous permettre de participer plus facilement aux études réalisées. Il vous permet également de régler de manière totalement dématérialisée et sécurisée votre contribution**, ou de déclarer la masse salariale servant de base de calcul de la contribution (en cas de règlement par chèque).

C'est également dans votre espace réservé que vous pourrez télécharger le reçu de versement de la contribution (quel que soit le mode de règlement).

Nous vous invitons donc à utiliser ce site pour faciliter ces démarches et participer aux prochaines études de l'ADESATT.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Michel DE LA FORCE

Nicolas LEDOUX

> Adresse de retour

ADESATT
TSA 30709
92894 NANTERRE CEDEX 9

VERSEMENT 2022 AU TITRE DES SALAIRES 2021 Date limite de règlement : le 31 Mars 2022

N°SIRET

(A rappeler dans toute correspondance)

Code NAF

MASSE SALARIALE BRUTE 2021*

A

A x 0,02% = B

B

Versement exigible si **B** est supérieur ou égal à 5 euros

*CALCUL DE VERSEMENT

La base de calcul est le montant brut de toutes les rémunérations versées au cours de l'année 2021.

L'assiette est alignée sur celle des cotisations Sécurité sociale du régime général.

- Chèque à l'ordre de l'ADESATT
- Virement (FR76 30003 03383 00050099623 44 - BIC SOGEFRPP)
- Pas de règlement (si < 5 euros)

> Nouveauté ADESATT

Pour régler votre contribution, vous pouvez aussi vous connecter dès maintenant sur notre site.

www.adesatt.com

Cachet de l'entreprise

Pour toutes vos questions sur la collecte, contactez le : **01 44 30 49 00**